

Département du Nord  
**Commune de Caestre**

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

**Arrêté n° 138/2023**

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 - 1, L 2212 - 2, L 2213 - 1 et L 2213 - 2,

Vu le Code de la route et son article R 225,

Vu le Décret n° 86 475 du 14 Mars 1986,

Considérant que France Télévisions doit réaliser une fiction sur la propriété de Madame Isabelle BOULIER, gîte du Nid de Chien, 8 chemin du Pré et que celui-ci nécessitera une interdiction de circulation et de stationnement,

Considérant que le tournage du vendredi 13 octobre 2023 a été annulé suite à un mouvement de grève,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la réalisation du tournage et prévenir les accidents :

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le samedi 4 novembre 2023, la circulation et le stationnement, sauf toute la logistique pour le tournage, seront interdits entre 6h30 et 21h00, Hondenest Straete à partir de la RD 161 route d'Hazebrouck jusque l'intersection du chemin d'Hondeghem.

**Article 2 :** Ces restrictions seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux réglementaires. La signalisation sera à la charge de France Télévisions.

**Article 3 :** L'attaché territorial est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la CCFI,
- Monsieur le chef de la Subdivision Territoriale de Dunkerque,
- Monsieur Ronan HEGO, régisseur de France Télévisions,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Bailleul,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck,

Fait à CAESTRE, le 20 octobre 2023

**Jean-Luc SCHRICKE**  
Maire de CAESTRE

